Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin Leclercville (Québec) GOS 2KO Tél: 819 292-2331

Tél: 819 292-2331 www.munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AVIS SUR LA CONFORMITÉ

À toute personne habile à voter de la municipalité de Leclercville.

Lors de deux séances tenues le 6 novembre 2023 et le 4 décembre 2023, le conseil de la municipalité de Leclercville a adopté :

- Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement à la modification de la terminologie de « Habitation bifamiliale isolée » afin d'autoriser les habitations bifamiliale non superposées (REG 2023-183).
- Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement à la modification de certaines terminologies, à l'ajout de normes pour les poulaillers, les garages intégrés, les garages isolés, les garages attenants, les maisons de tourismes, les roulottes de séjours et les roulottes de visite et la gestion de l'abattage d'arbre de 10 cm et plus de diamètre dans le périmètre urbain (REG 2023-184.
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement à la nécessité de concernant un plan d'aménagement pour les zones RA-2 et RA-4 (REG 2023-187).

Toute personne habile à voter de la municipalité peut demander par écrit, à la Commission municipale du Québec (ci-après appelée la Commission), son avis sur la conformité de ce règlement au plan d'urbanisme.

La demande à la Commission doit être transmise au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3, ou par courriel à secretariat@cmq.gouv.qc.ca, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis, soit jusqu'au 5 janvier 2024.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la municipalité à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité dudit règlement au schéma d'aménagement et de développement de la Ville dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour formuler cette demande.

Les trois projets de règlement sont disponibles dans leurs intégralités, pour consultation au bureau de la municipalité de Leclercville (8013, route Marie-Victorin) lors des heures d'ouverture.

Sylvie Lemay
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 7e jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 décembre 2023.

Svlvie Lemav

Directrice générale et greffière-trésorière